



Ville de LORRAINE

## **APPEL D'OFFRES PUBLIC FIN-2017-02**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 INCLUSIVEMENT**

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant la mention du projet ci-haut mentionné et adressées à la Ville de Lorraine à l'attention des Services juridiques et du greffe, 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, seront reçues jusqu'à 11 h, le mardi 19 septembre 2017, pour des services professionnels en évaluation foncière pour les années 2018 à 2022 inclusivement. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11 h 5 ou dès que possible après 11 h 5 à l'hôtel de Ville, 33, boulevard De Gaulle, Lorraine.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin. Ainsi, les formulaires de soumission et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission sont disponibles sur le site internet du *Système électronique d'appels d'offres (SÉAO)* à [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou par téléphone au 1 866 669-7326, moyennant les tarifs en vigueur du SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, mandat ou traite bancaire émis par une institution financière ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance ayant sa place d'affaire au Québec, pour une somme correspondant à dix mille dollars (10 000 \$) et payable à la Ville de Lorraine. Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre d'intention ou un engagement valide pour quatre-vingt-dix (90) jours émis par une banque à charte du Canada ou par une compagnie d'assurance reconnue garantissant l'émission, en faveur de la Ville de Lorraine, d'un cautionnement d'exécution et d'une garantie des obligations de l'adjudicataire pour gages et services, chacun représentant une valeur de cinquante mille dollars (50 000 \$), toutes taxes incluses, renouvelable annuellement aux mêmes conditions et maintenues en vigueur pendant toute la durée du contrat si le soumissionnaire devient l'adjudicataire.

La Ville de Lorraine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir d'obligation ou de frais d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s).

Donné à Lorraine, le 22 juillet 2017.

Me Sylvie Trahan, avocate OMA  
Directrice des Services juridiques et greffière